

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux des Communes de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu et du Cerneux-Péquignot

1. Introduction

Gouverner, c'est prévoir. Les exécutifs des trois communes de La Brévine, du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu, soucieux de garantir toutes les alternatives possibles à futur pour leurs collectivités publiques, ont souhaité initier une réflexion de fond sur les avantages et les inconvénients présentés par une éventuelle fusion des trois entités. Chacun est notamment conscient des limites rencontrées dans un environnement administratif de plus en plus complexe par des communes de petite taille. Répondre aux exigences de plus en plus importantes des autorités supérieures, Canton et Confédération, exige des ressources sans cesse croissantes. Une mise en commun des forces pourrait permettre de pallier les effets de cette tendance à des exigences techniques, juridiques et administratives toujours plus contraignantes.

Gouverner, c'est aussi choisir. Les exécutifs des trois communes souhaitent pouvoir mettre à disposition des citoyennes et citoyens les moyens nécessaires à se déterminer en pleine connaissance des liens déjà existants entre les trois communes concernées. C'est l'objet du présent rapport. Il devra permettre de mener un état des lieux complet et donner par la suite aux citoyennes et citoyens l'opportunité de décider ou non de mener plus avant une réflexion sur une éventuelle fusion des trois communes de la Vallée de La Brévine.

2. Etat des lieux

En août 2011, une étude d'opportunité était initiée par les exécutifs des 10 communes des Montagnes neuchâteloises. Ce mandat, confié à ce qui s'appelait alors le RUN devait permettre de réaliser une étude stratégique pour définir une vision régionale commune, comprenant des scénarios de rapprochement sur le plan institutionnel.

Le mandat d'étude avait mis en exergue plusieurs constats préoccupants: il notait notamment que les forces institutionnelles cantonales se sont profondément transformées depuis la vague de fusions qui a débouché sur la création d'entités plus grandes et parfois plus dynamiques (Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Milvignes, La Tène). Avec les récentes fusions de Neuchâtel Ouest (45'000 habitants) et celui entre les anciennes communes du Locle et des Brenets (11'000 habitants), la pression sur les petites communes s'accroît encore et leur force relative tend à diminuer.

Le mandat d'étude a esquissé quatre scénarios de fusions, parmi lesquels la commune unique (la totalité des dix communes) et l'option «Deux villes, une vallée» comprenant trois communes (1: les six communes des vallées de La Brévine/des Ponts, 2: La Chaux-de-Fonds et Les

Planchettes, 3: Les Brenets et Le Locle). En juin 2014, les communes de La Chaux-du-Milieu, du Locle et des Planchettes ont fait savoir qu'elles étaient formellement opposées à la poursuite du projet sous l'angle de la commune unique. Les autres communes rurales avaient opté pour l'idée d'une commune unique parmi les alternatives proposées, si fusion il devait y avoir.

Au nombre des problèmes soulevés, la crainte d'une absorption des communes de petites tailles par de grands centres urbains et la discrédence des intérêts respectifs entre des communes essentiellement urbaines et des communes à vocation plus rurales ont été relevés par les élus. Dans ce contexte, l'idée générale d'une réflexion autour d'un processus de fusion mieux adapté à la situation respective de chaque commune s'est faite jour.

Le présent rapport a pour but de détailler les collaborations existantes et les projets en cours entre nos trois communes ainsi que leur situation économique respective et les avantages et inconvénients présumés d'un rapprochement.

Au nombre des collaborations existantes ou en création à l'échelon des deux anciens districts des Montagnes, la « Région des Montagnes neuchâteloises » a vu le jour en juin 2019. Elle est constituée par les dix communes de Brot-Plamboz, La Brévine, La Chaux-de-Fonds, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets-Le Locle (désormais Le Locle), La Sagne, Les Planchettes et Les Ponts-de-Martel. La Région est notamment destinée à différents projets, qui renforceront le positionnement territorial sur ses atouts historiques, ses patrimoines – naturel, culturel, architectural – ainsi que l'horlogerie.

La valorisation du patrimoine du froid à La Brévine fait partie des projets soutenus.

3. Identité propre des trois communes

3.1 Ancrage identitaire

La question de l'identité communale est une question centrale dans le cadre d'une réflexion sur un rapprochement de communes. L'identité communale passe avant toutes choses par le sentiment d'appartenance à une communauté ou à une collectivité géographiquement cohérente. C'est ainsi que les identités de commune, puis de région et de canton et, finalement, de pays se superposent.

Dans le cadre des trois communes de la Vallée de La Brévine, il faut probablement mentionner des ancrages imbriqués. Le premier échelon, celui de la commune est marqué et fortement revendiqué. La commune du Cerneux-Péquignot revendique à ce titre une histoire singulière qui la place parmi les 3 communes catholiques du canton de Neuchâtel aux côtés de Cressier et du Landeron.

En 1815, l'affaire du Cerneux-Péquignot est discutée au Congrès de Vienne qui redessine les frontières européennes. Au gré des accords qui en résultent, avec l'approbation de ses habitants, le village jusque-là français du Cerneux-Péquignot est intégré au canton de Neuchâtel et la paroisse du village passe de l'Archevêché de Besançon sous la responsabilité de l'Evêque de Fribourg, Lausanne et Genève. Cette histoire singulière est indiscutablement – quand bien même la question confessionnelle a désormais perdu de l'importance – un ancrage identitaire fort pour les habitantes et habitants du Cerneux-Péquignot dont l'église paroissiale du reste est placée sous la protection du canton et de la Confédération.

Il y a incontestablement une forte identité autour de « La Brévine » et, par élargissement à la région, « Vallée de La Brévine », connue dans toute la Suisse comme la Sibérie de la Suisse.

La Fête du Froid créée en 2012 représente un atout touristique dont la renommée devient également fortement identitaire.

Autour de ce pôle largement reconnu, d'autres pôles à la fois touristiques, culturels et naturels connaissent une renommée cantonale et parfois nationale. Le Lac des Taillères, mais aussi le Grand Cachot de Vent et le Corbak Festival à La Chaux-du-Milieu sont clairement reconnus loin à la ronde comme des pôles touristiques, culturels et naturels d'importance. En conclusion, on peut parler d'un fort ancrage identitaire autour de la Vallée de la Brévine. Cet ancrage excède la seule commune de La Brévine pour s'élargir aux deux communes voisines de La Chaux-du-Milieu et du Cerneux-Péquignot. A contrario, l'histoire confessionnelle du Cerneux-Péquignot singularise la commune face à ses deux voisines.

En clair, les trois communes pourraient sans doute revendiquer, après fusion, un rôle moteur comme centre économique rural, comme axe fort culturel aussi, comme moteur touristique également – villes mises à part – dans le massif jurassien et transfrontalier.

3.2 Démographie

D'un point de vue démographie, les variations connues par chacune des trois communes de la Vallée sont fortement dissemblables. Le tableau suivant montre les variations connues par chaque commune en pourcentage depuis la forte dépression horlogère du milieu des années 70.

	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2020
La Brévine	-15.48	-8.28	+5.23	-6.02
La Chaux-du-Milieu	+13.22	+8.12	-2.35	+23.56
Le Cerneux-Péquignot	-18.06	+4.28	+3.47	+4.57

Sur un temps long, on constate de fortes disparités entre les trois communes de la Vallée. Ces éléments statistiques doivent toutefois être relativisés: eu égard à la taille démographique de chacune des communes, une baisse d'un très petit nombre d'habitants provoque de fortes variations en pourcent.

En chiffres purs, sans doute plus indicatifs en l'espèce, il apparaît que la démographie de la Vallée de La Brévine est relativement stable au cours des 5 dernières années.

	Au 31.12.2018	Au 31.12.2019	Au 31.12.2020	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022
La Brévine	630	622	624	614	605
La Chaux-du-Milieu	492	495	514	513	493
Le Cerneux-Péquignot	311	312	313	316	325
Total Vallée	1433	1429	1451	1443	1423

D'un point de vue démographique, les observations récentes permettent d'estimer que les 2 années de pandémie 2020 et 2021 ont provoqué un mouvement de population des centres urbains en direction des régions voisines plus rurales. Il est à ce jour évidemment trop tôt pour juger des effets de ce mouvement sociologique pour les trois communes, aussi bien à court terme qu'à long terme.

3.3 Population des trois communes selon la nationalité au 31.12.2022

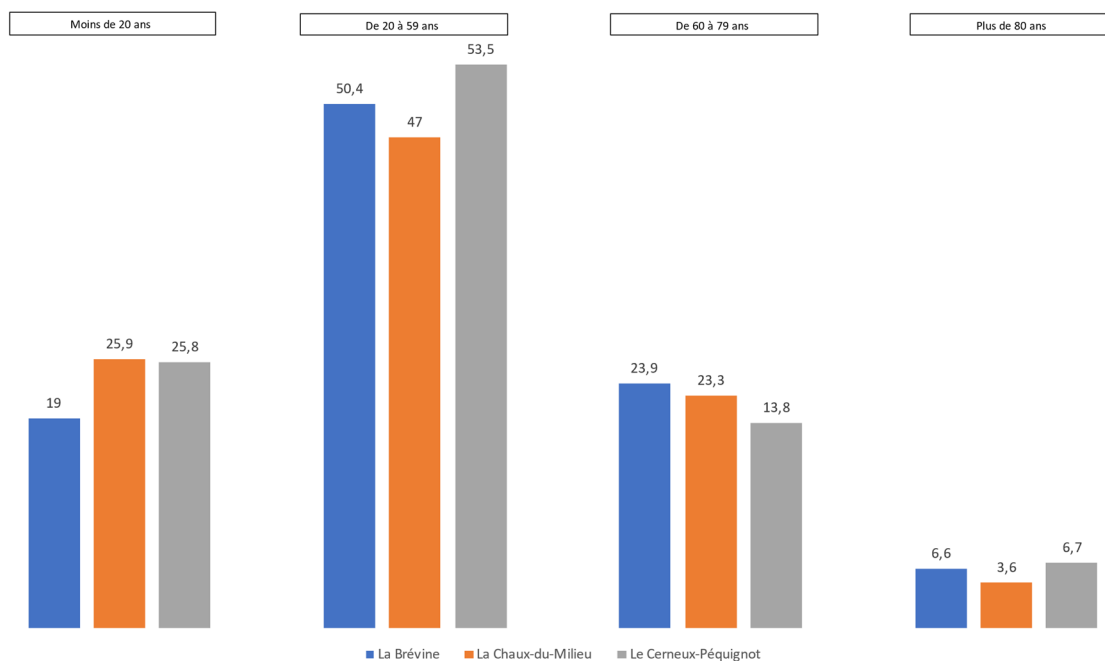
	Pop résidente	Nationalité suisse	Autre nationalité
La Brévine	605	577	28
La Chaux-du-Milieu	493	467	26
Le Cerneux-Péquignot	325	316	9
Total Vallée	1423	1360	63

3.4 Population des trois communes selon la confession au 31.12.2022

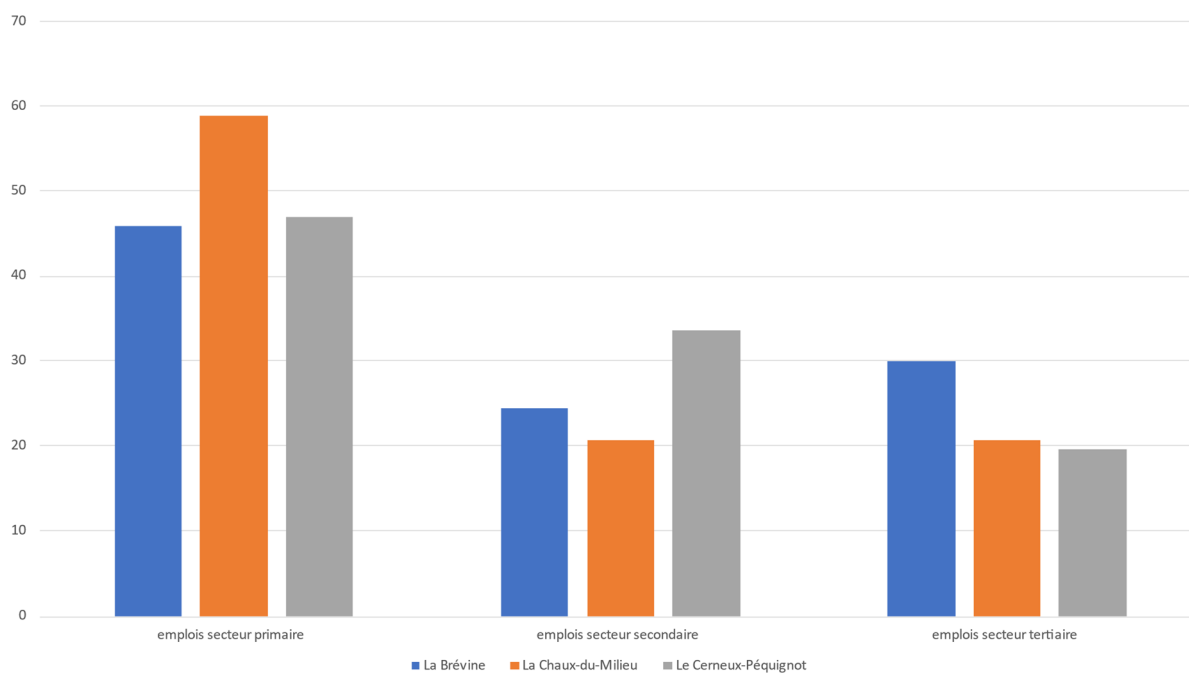
	Eglise réformée évangélique/Eglise protestante	Eglise catholique romaine	Aucune appartenance/aucune indication
La Brévine	64,78%	16,86%	8,76%
La Chaux-du-Milieu	46,65%	19,88%	18,86%
Le Cerneux-Péquignot	26,85%	38,76%	23,69%

Du point de vue social et sociétal, il est indéniable qu'une fusion des trois communes pourrait favoriser le maintien d'une occupation décentralisée du territoire, ce qui devient un enjeu réel dans les zones non urbanisées du canton. Sous l'angle du maintien de l'habitat, du soutien à l'artisanat, du développement des activités agricoles ou encore de la valorisation indispensable du patrimoine bâti en zone rurale, un renforcement de l'efficacité communale par le truchement d'une fusion des trois communes pourrait également s'avérer relativement favorable.

3.5 Population des trois communes selon l'âge



3.6 Structure des emplois des 3 communes selon le secteur d'activité



Les résultats de La Brévine s'expliquent notamment par le fait que la commune héberge de nombreuses petites entreprises individuelles.

3.6 Politique

3.6.1 Vie et majorité politique des deux communes

Les institutions politiques des trois communes sont occupées par des élus émanant d'une entente communale. Aux 11 membres du Conseil général et cinq membres du Conseil communal du Cerneux-Péquignot répondent les 13 membres du Conseil général et 5 membres du Conseil communal de La Chaux-du-Milieu et de La Brévine. Il convient toutefois de noter deux éléments relevant. D'une part, faute de candidats et de candidates surnuméraires, le Conseil général de La Chaux-du-Milieu et du Cerneux-Péquignot a été élu tacitement. D'autre part, les Conseils communaux de La Brévine et de La Chaux-du-Milieu comptent tous deux un siège vacant.

L'un des motifs qui peuvent justifier une fusion de commune, c'est la difficulté de recrutement politique pour parvenir à faire fonctionner valablement les institutions politiques, Conseil communal, Conseil général et commissions *ad hoc*. Problème corollaire, les personnes qui acceptent d'assumer une tâche électorale exercent un ou plusieurs mandats. Or et lorsqu'après de longues années de service, ces personnes prennent du recul avec la vie publique, elles réduisent aussi fréquemment leurs activités associatives. Il s'ensuit que la difficulté de recrutement impacte aussi les sociétés locales et sportives.

En clair, le réservoir des personnes prêtes à s'engager activement soit dans la vie associative, soit dans la vie politique, n'est pas extensible à l'infini. La petite taille démographique d'une commune peut présenter à long terme sur ce point des problèmes et à ce titre, le recrutement de 13 conseillères et conseillers généraux et de 5 conseillères et conseillers communaux sera évidemment plus aisé dans une commune de plus grande taille.

Les trois communes sont toutes susceptibles d'éprouver ce problème.

Du point de vue de l'orientation politique, dans la mesure où les autorités communales élues sont issues dans les trois communes d'une entente communale, le paysage politique de chacune des trois communes transparaît probablement mieux dans le résultat des élections fédérales et sur ce point – malgré le biais relatif de la présence sur les listes d'un popiste sortant, élu du Locle et dont l'ancrage régional est important – il apparaît que La Chaux-du-Milieu vote probablement un petit peu plus à gauche que les deux autres communes comme l'atteste le tableau suivant.

Élections fédérales CN / CE : résultats des formations politiques en pourcent							
En grisé: formation politique la plus soutenue							
	PLRN	PSN	POP	VERTS	UDC	PDC	PVL
La Brévine CN	40,54%	5,3%	8,51%	8,51%	30,83%	5,01%	0,6%
La Brévine CE	39%	8,11%	11,58%	10,04%	22,97%	5,79%	1,16%
La Chaux-du-Milieu CN	19,86%	9,93%	20,53%	17,62%	15,22%	7,02%	8,61%
La Chaux-du-Milieu CE	16,71%	9,92%	25,59%	18,28%	14,62%	8,62%	5,22%
Le Cerneux-Péquignot CN	40,59%	6,28%	14,71%	8,43%	16,07%	4,12%	4,90%
Le Cerneux-Péquignot CE	41,13%	10,19%	15,85%	7,92%	12,45%	3,77%	6,79%

3.6.2 Dix derniers scrutins cantonaux et fédéraux

Les résultats des dix dernières votations fédérales et cantonales présentent un visage similaire. Sur 10 scrutins, trois fois les communes votent de manière différente comme le montre le tableau suivant.

Résultats des 10 dernières votations fédérales ou cantonales
En grisé: divergences de résultats entre les communes

	La Brévine	La Chaux-du-Milieu	Le Cerneux-Péquignot
Loi fédérale sur le financement de l'AVS	Oui 73,25%	Oui 66,46%	Oui 71,65%
Initiative fédérale Entreprises responsables	Non 65,20%	Oui 62,57%	Non 56,88%
Initiative sur le matériel de guerre	Non 73,01%	Non 50,85%	Non 67,27%
Initiative pour une immigration modérée (initiative dite de limitation)	Oui 50,65%	Non 65,50%	Non 56,67%
Loi sur la chasse	Oui 71,38%	Oui 55,06%	Oui 67,60%
LFID Déduction frais de garde	Non 56,83%	Non 52,99%	Non 53,07%
Avions de combat	Oui 64,78%	Non 64,68%	Oui 50,28%
Initiative logements abordables	Non 67,98%	Non 51,23%	Non 72,48%
Discrimination en raison de l'orientation sexuelle	Oui 62,22%	Oui 69,81%	Oui 62,96%
Droit de vote à 16 ans (Initiative cantonale)	Non 82,98%	Non 58,75%	Non 69,30%

4. Situation économique et financière des trois communes

Chacune des 3 communes connaît un coefficient fiscal similaire de 75.

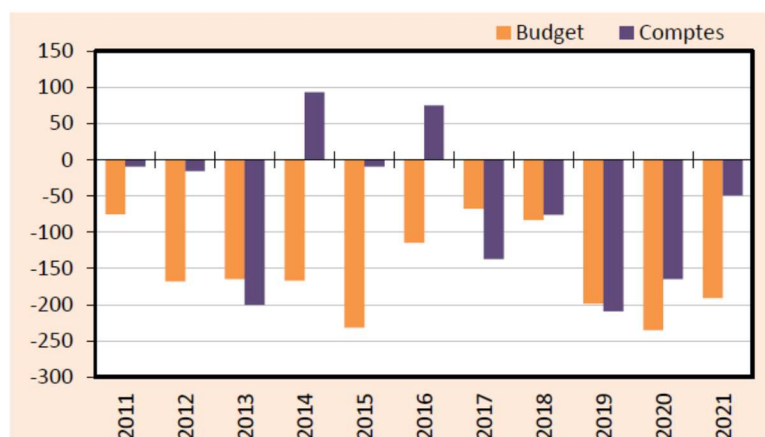
Selon la statistique financière de l'Etat de Neuchâtel, les trois communes connaissent des situations financières relativement différentes. Pour La Chaux-du-Milieu, au cours des 11 derniers exercices (2011-2021), cinq exercices sont presque à l'équilibre, légèrement positifs ou positifs.

Le Cerneux-Péquignot durant la même période connaît 10 exercices à l'équilibre, légèrement positifs ou positifs.

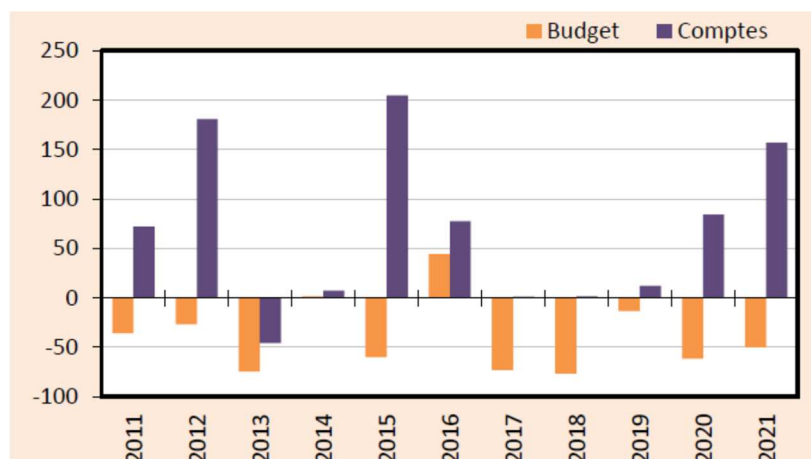
La Brévine, toujours pour les 11 derniers exercices, comptabilise pour sa part 10 exercices légèrement positifs ou positifs.

Indépendamment des éléments fiscaux, la mise en commun des forces et des ressources des trois communes devrait permettre de développer le tourisme comme activité économique, ainsi que l'activité primaire sur le territoire de toute la Vallée de La Brévine.

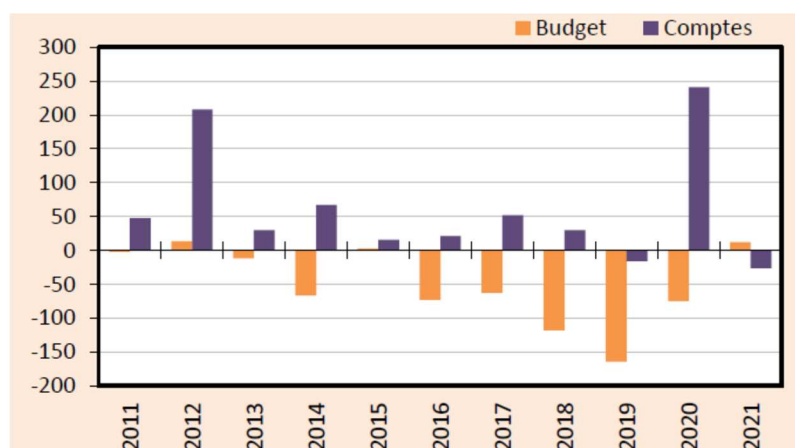
4.1 La Chaux-du-Milieu:



4.2 Le Cerneux-Péquignot:



4.3 La Brévine:



Du point de vue péréquatif, chacune des trois communes est bénéficiaire de la péréquation cantonale aussi bien verticale qu'horizontale.

En ce qui concerne la dette et la dette nette par habitant, la situation des 3 communes est très différente, comme l'atteste le tableau suivant:

	Dette	Dette nette par habitant
La Brévine	4'863'909 CHF	- 185 CHF
La Chaux-du-Milieu	5'043'000 CHF	2'033 CHF
Le Cerneux-Péquignot	1'580'850 CHF	- 3081 CHF

Toutefois, les éléments chiffrés ci-dessus donnent une vision partielle de la situation tant il est clair que l'endettement par habitant correspond inévitablement à des investissements importants et nécessaires consentis par les communes. Par ailleurs et sans détailler tous les investissements consentis par chaque commune au cours des 20 dernières années, certains de ces investissements comme par exemple ceux liés au chauffage à distance permettent d'assurer aux citoyennes et citoyens une stabilité et une autonomie énergétique appréciables.

Au surplus et comme il est usuel, les investissements consentis par les communes sont évidemment amortis années après année, limitant d'autant l'endettement des communes concernées.

5. Collaborations entre les trois communes

Le but idéal d'une collectivité publique est évidemment de développer des prestations efficaces et économiques pour la population. De ce point de vue, des collaborations (cf. Infra) ont certes déjà été développées ; mais un élargissement de ces collaborations, par effet de mise en commun des ressources de chaque commune, pourrait sans doute améliorer le service communal à nos populations.

5.1 Collaborations formelles

- Scolarité: les trois communes font partie du même cercle scolaire
- Sécurité publique: les trois communes sont affiliées à la police unique neuchâteloise
- Services sociaux: les trois communes dépendent du Guichet social régional des Montagnes neuchâteloises au Locle
- Agence AVS: les trois communes émargent à l'Agence AVS des Montagnes neuchâteloises au Locle
- Etat civil: les trois communes sont liées au guichet d'état-civil du Locle
- Voirie et déchets:

La Brévine	La Chaux-du-Milieu	Le Cerneux-Péquignot
La Commune de la Brévine dispose d'une déchetterie sur le parking situé derrière l'Hôtel-de-Ville - 5 moloks ordures ménagères au village	- 1 molok à disposition au centre du village - 4 containers à disposition dans la commune Ecopoint communal Benches à disposition : - Déchets verts	4 Moloks sont à disposition dans la commune Déchets encombrants - déchetterie intercommunale du Crêt-du-Locle Ecopoint du Gigot

- 3 moloks ordures ménagères répartis sur le territoire - 1 molok papier - 1 molok alu - 3 molok verres (blanc, brun, vert) - 1 benne à carton - collecteur pour les huiles - collecteur pour le PET - collecteur pour les piles - collecteur habits Texaid - container pour capsules Nespresso - remorque pour les déchets organiques - déchets vert et déchets ménagers	- Verres Collecteurs à disposition : - Piles - Habits Texaid - Capsules Nespresso Déchetterie Fatton au Locle, réservée pour les habitants de La Chaux-du-Milieu	Bennes à disposition: verre, alu et fer blanc, papier (uniquement journaux, magazines, illustrés, prospectus), vêtements Containers pour le carton, uniquement pour les petits cartons ménagers Déchets verts: silos pour les déchets ménagers uniquement, dépôt de gazon interdit
--	--	---

- Service d'incendie et de secours: Le SPV est responsable en première intention pour les 3 communes
- Electricité: Viteos et le Groupe E gèrent le réseau d'électricité pour le Cerneux-Péquignot. Groupe E est actif pour les communes de La Chaux-du-Milieu et de La Brévine
- Plan d'aménagement local: les trois communes sont engagées dans une réflexion commune en ce qui concerne leur PAL
- Café-restaurant: les communes de La Brévine et de La Chaux-du-Milieu sont toutes deux propriétaires d'un établissement public dont elles ont affermé l'exploitation
- Eau: Syndicat des Eaux de La Vallée de la Brévine.
Ce syndicat intercommunal a été créé en 1987 par les communes de La Brévine, de la Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot ainsi que des Bayards. Il a pour but l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable. Viteos gère le réseau pour les 3 communes.

On le voit, chaque commune a développé des services propres et il est indéniable que la mise en commun des ressources humaines des communes permettrait de dégager des synergies qui permettraient d'allouer des ressources supplémentaires – le maintien des emplois étant garanti – à d'autres activités communales en lien avec le service à la population.

6. Avantages, respectivement inconvénients présumés d'un rapprochement entre les trois communes

Un rapprochement entre communes n'est jamais anodin. La réunion de trois collectivités publiques doit permettre à l'échelon communal de satisfaire à long terme les attentes des administrés et, politiquement, des citoyennes et citoyens. Si aujourd'hui une entité communale peut probablement encore remplir ses missions avec efficience et compétence, il apparaît que la mission se complexifie d'année en année, contraignant souvent les communes à prévoir des structures intercommunales,

soit de leur plein gré (syndicats intercommunaux) soit sous la pression d'une autorité supérieure (lois cantonales).

Les communes de la Vallée de La Brévine collaborent déjà dans de nombreux domaines, notamment en lien avec des structures unifiées cantonales. Pour d'autres domaines, les déchets ou l'énergie, les trois communes en revanche ont recours à des prestataires différents. Un rapprochement entre les trois communes pourrait permettre une offre plus intégrée et peut-être plus complète pour les habitantes et habitants de la Vallée.

D'un point de vue financier et d'efficience, un rapprochement aurait sans doute des effets modérément bénéfiques, eu égard à la très petite taille démographique des trois communes. En effet, on est souvent plus fort ensemble que seul. Le doublonnage, à quelques kilomètres de distance, des biens services et marchandises est une source de dépenses. Une mise en commun des forces permet de rationaliser l'acquisition de ces biens, services et marchandises à des conditions souvent plus avantageuses et de financer à trois ce que jusque-là chacun finançait tout seul. Il apparaît toutefois que les gains spécifiques en cas de fusion seraient très modestes.

Du point de vue fiscal, l'élargissement de l'assiette fiscale peut induire une plus grande stabilité. Une commune dont l'équilibre financier dépend d'une ou de quelques personnes physiques est par exemple particulièrement exposée en cas de départ ou de décès, un risque évidemment réduit en cas de rapprochement et de diversification des contributeurs.

D'un point de vue institutionnel, si un rapprochement peut se justifier du point de vue du recrutement du personnel politique – actuellement, il faut pour les 3 communes 15 conseillers communaux et 37 conseillers généraux – il ne permettrait pas dans le cas présent de gagner réellement en influence face aux autres collectivités publiques, notamment face au canton. Tout au plus, une entité politique unique de la Vallée de La Brévine serait en conditions plus favorables dans le cas de fusions ultérieures, soit du côté du Locle, soit du côté du Val-de-Travers, soit du côté de la Vallée des Ponts. Au surplus, une professionnalisation même très partielle des autorités exécutives entraînerait des dépenses susceptibles d'annuler tout gain financier envisageable dans le cadre d'une fusion.

Sur le plan de l'accessibilité et de la mobilité, un rapprochement des trois communes pourrait permettre de viser une gestion durable et globale de la mobilité intercommunale d'une part et des relations entre la Vallée de La Brévine et les principaux pôles économiques du canton.

Sur le plan de la gouvernance et c'est un truisme de le rappeler, un rapprochement des trois communes favoriserait une meilleure utilisation des ressources tout en permettant le maintien d'une grande proximité entre les autorités et les citoyennes et citoyens.

Le poids d'une commune fusionnée serait sans doute un peu plus marqué sur le plan cantonal. Cependant, si on analyse cet avantage présumé avec objectivité, la taille des trois communes fusionnées demeurerait – à l'échelon cantonal – relativement

limité malgré tout, notamment au regard des autres projets de fusion en cours dans le canton, projets dont l'aboutissement demeure évidemment aléatoire.

Au chapitre des inconvénients, le travail demandé par un processus de fusion est un travail conséquent et très exigeant. La question de savoir si de tels efforts se justifient pour réunir trois communes de très petite taille démographique en une seule commune de petite taille démographique doit être tranchée.

7. Suites possibles de la réflexion: questionnaire au corps électoral

L'analyse de la situation des trois communes permet de conclure qu'une poursuite des travaux est possible mais qu'elle n'aurait de sens que si elle est soutenue par la population des trois communes. Un travail de cette importance n'aurait en effet de sens que si les citoyennes et citoyens des trois communes souhaitent qu'il soit mené. A ce titre, il paraît utile de procéder à une consultation par voie de questionnaire des populations des trois communes.

8. Conclusion

Il existe indéniablement une identité propre des habitantes et habitants de la Vallée de La Brévine. Dans ce contexte, une réflexion plus aboutie sur un processus de rapprochement peut se justifier. Cependant, il est difficile de mesurer quels réels avantages une fusion peut présenter pour les citoyennes et citoyens des trois communes. Peut-être faut-il plutôt réfléchir à une politique territoriale commune et à des collaborations plus intenses entre les trois communes dans certains domaines touchant par exemple au tourisme et au territoire cumulé des trois communes.

Peut-être et pour en avoir le cœur net, un questionnaire adressé aux habitants des trois communes permettrait de mesurer utilement les attentes des citoyennes et citoyens. En cas de volonté claire des citoyennes et citoyens des trois communes pour une poursuite du processus, alors un processus de réflexion sur une fusion pourra être légitimement poursuivi. Si en revanche les populations communales ne manifestent pas de volonté claire de fusion, un tel travail à la fois exigeant et relativement onéreux ne se justifierait pas.

Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Etat des lieux	1
3.	Identité propre des trois communes.....	2
3.1	Ancrage identitaire	2
3.2	Démographie	3
3.3	Population des trois communes selon la nationalité au 31.12.2022	4
3.4	Population des trois communes selon la confession au 31.12.2021	4
3.5	Population des trois communes selon l'âge.....	5
3.6	Structure des emplois des 3 communes selon le secteur d'activité	5
3.6	Politique.....	6
3.6.1	Vie et majorité politique des deux communes	6
3.6.2	Dix derniers scrutins cantonaux et fédéraux.....	6
4.	Situation économique et financière des trois communes	7
4.1	La Chaux-du-Milieu:.....	8
4.2	Le Cerneux-Péquignot:	8
4.3	La Brévine:	8
5.	Collaborations entre les trois communes	9
5.1	Collaborations formelles	9
6.	Avantages, respectivement inconvénients présumés d'un rapprochement entre les trois communes	10
7.	Suites possibles de la réflexion: questionnaire au corps électoral	12
8.	Conclusion	12